



Délégation Ile de France

Villepinte, le 27 novembre 2014

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

DÉLÉGATION ANCCAS ILE DE FRANCE JEUDI 20 NOVEMBRE 2014 - MONTREUIL

Organisateur : Jocelyne Lanneau, Directrice du CCAS de Fontenay Sous Bois, membre du Conseil d'Administration de l'ANCCAS, déléguée régionale par intérim

Membres présents : 16

Jocelyne Lanneau, Fontenay Sous Bois
Roselyne Huot, Arcueil
Odile Barry, Rueil Malmaison
Laurent Gelineau, la Celle Saint Cloud
Murielle Jouanno, Trappes
Fatma Sahel, Saint-Ouen
Jean Louis Fouquet, Goussainville
Marianne Leblevec, Nanterre

Marie Agnès Cioffi, Choisy
Sarah Janocka, Joinville le Pont
Valérie Chafre, Montreuil
Christine Van Pevenaeyge, Louveciennes
Marie Christine Esnault Dupont, Marly le Roi
Dominique Pestana, Charenton
Vanessa Grasset, Montigny
Brice Samson, Villepinte

De nombreux membres adhérents et non adhérents se sont excusés de ne pouvoir venir mais se sont pour autant montrés très intéressés.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Présentation de chacun des membres présents, présentation de l'ANCCAS et de la charte sur la fonction de délégué régional, échanges sur les attentes de chacun et les suggestions pour faire vivre ce réseau
- 2 - élection du/de la délégué-e régional-e, d'un-e suppléant-e, des correspondants par département (le but est seulement de s'assurer de relais pour un réseau vivant
- 3 - retour sur le contenu des rencontres nationales et du congrès de l'Uccas.
- 4 - Infos sur le forum de notre réseau.
- 5 - échanges sur les thèmes qui peuvent être abordés lors des prochaines réunions régionales
- 6 - calendrier des réunions 2015

1 - Présentation de l'ANCCAS et de la charte sur la fonction de délégué régional, échanges sur les attentes de chacun et les suggestions pour faire vivre ce réseau

Créée en 1948, l'ancêtre de l'ANCCAS se dénommait « Amicale des Directeurs, Secrétaires généraux & Chefs de bureau des Bureaux de Bienfaisance & d'Aide Sociale de France ».

Aujourd'hui, Association des Cadres Communaux de l'Action sociale, elle s'adresse aux responsables des Centres Communaux d'Action Sociale et des Directions Sociales des Communes soumis au statut de la Fonction Publique, ainsi que leurs collaborateurs de Catégories A, B et C.

Une organisation ancienne spécifique aux professionnels qui est contributive à l'UNCCAS, des membres ANCCAS siègent au CA de l'UNCCAS aux cotés des élus.

Une organisation qui se décline au niveau régional, avec des délégations régionales et des **délégués régionaux.**

Info concernant la Charte sur la fonction de délégué régional : une copie est donnée aux membres présents ainsi qu'une plaquette d'information sur l'ANCCAS.

ATTENTION RAPPEL : il est important de renouveler son adhésion et d'envoyer son chèque de cotisation; Pour mémoire, le montant des cotisations est de 22 euros pour les catégories C, 32 euros pour les catégories B, 42 euros pour les catégories A.

L'Adhésion ouvre droit à :

- Lettre aux adhérents
- Site internet et forum interactif (évite l'isolement de notre fonction)
- Couverture protection juridique professionnelle
- Accompagnement psychologique
- Réduction de 30% sur une formation UNCCAS
- Accès aux services de recrutement de Light consultants
- Tarif préférentiels aux rencontres annuelles de l'ANCCAS

Le dynamisme régional repose avant tout sur ses membres mais il est important pour impulser cette dynamique d'avoir un-e déléguée et un suppléant-e qui soient de fait plutôt « binôme ».

Avoir un référent par département pour être relais auprès des autres CCAS, membres ou pas de l'ANCCAS (en incitant pour y être car cela donne des moyens, des échanges plus vastes, riches et une représentativité plus reconnue, donc un poids quand l'ANCCAS est reçue dans certaines instances nationales).

Compte tenu du découpage géographique de l'Île de France, le fait d'avoir au moins un référent par département semble plus adapté, un binôme est encore plus soutenable.

Presque tous les départements d'Île de France ont une UD qui fonctionne différemment et qui n'est pas forcément organisée de la même manière. La place des directeurs et des cadres de manière générale n'est donc pas spécialement la même.

Il est important de préciser que l'association est ouverte à tout cadre communal d'action sociale et non seulement aux directeurs des Centres Communaux d'Action Sociale. De plus les UD sont centrées sur des questions plus politiques, le président de l'UD représente une union d'élus. Il est important de pouvoir dissocier notre action et notre positionnement de techniciens de l'action sociale et d'administratifs.

2 - Election du/de la délégué-e régional-e, d'un-e suppléant-e, des correspondants par département (le but est seulement de s'assurer de relais pour un réseau vivant

Les membres procèdent d'abord à l'élection des correspondants départementaux comme suit :

91 : Mme Kapnang, Vigneux

92 : Marie-Francoise Vezin, Colombes ; Odile Barry, Rueil, (Marianne Leblevec Nanterre)

93 : Brice Samson, Villepinte

94 : M Agnes Cioffi, Choisy et Roselyne Huot, Arcueil

95 : Brigitte Courbez, Gonesse et L. Fouquet , Goussainville

78 : Laurent Gelineau, La Celle-St-Cloud et Murielle Jouanno, Trappes

77 : pas de proposition pour le moment

75 : pas de membre pour le moment

Elections du délégué régional :

Jocelyne Lanneau étant déjà membre du conseil d'administration de l'ANCCAS, elle décline sa candidature pour être déléguée Régionale.

Brice Samson est élu délégué Régional, en binôme avec Murielle Jouanno, suppléante.

3 - Retour sur le contenu des rencontres nationales et du congrès de l'UNCCAS

Ces rencontres sont toujours un moment fort pour l'association. Elles permettent un temps d'échanges et de réflexion, une mise à distance du quotidien de chacun d'entre nous et un recentrage sur les valeurs que nous partageons. Elles sont aussi un temps de cohésion, de partage de pratiques et permet aussi, pour certains d'entre nous, de se sentir moins isolé, notamment pour ceux qui sont sur des territoires très ruraux ou certains territoires outre-marin.

4 - Infos sur le forum de notre réseau

Le forum permet une connexion entre nous, au quotidien, sur le territoire national. Il permet d'échanger sur nos pratiques, sur nos conceptions, sur nos projets et aussi sur certains aspects administratifs et juridiques. Il est précisé que sur ces derniers, les écrits postés sur le forum n'engagent que celui qui les a rédigés et qu'il n'y a pas de contrôle juridique sur les informations présentées. Il est d'ailleurs conseillé à chaque membre d'indiquer les références juridiques sur lesquelles il fonde son argumentation afin de permettre aux autres de pouvoir s'y référer.

5 - Echanges sur les thèmes qui peuvent être abordés lors des prochaines réunions régionales

- 1) La Domiciliation : « L'article 21 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), intègre l'AME et le droit à la domiciliation pour les droits civils. Les CCAS ont dorénavant obligation de domicilier toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune et souhaitant prétendre à des prestations sociales, à l'inscription sur les listes électorales, à l'aide juridique, à un titre d'identité et à des droits civils ».

Face à la monter en charge de la domiciliation par les CCAS, face au désengagement de certaines associations en difficultés financières, comment favoriser ce premier accès aux droits, pilier de l'action sociale sur nos communes? Quelles sont les différentes pratiques des CCAS? Qu'est-il demandé pendant les entretiens? Par qui sont-ils menés (administratif ou travailleur social?) telles sont les questions qui feront l'objet d'une première réunion de la délégation Ile de France pour ce mandat.

En amont, un sondage sera diffusé à l'ensemble des adhérents afin de préparer la réunion et les interventions.

- 2) L'évaluation interne et externe des services de maintien à domicile : quelles sont les pratiques de chacun? quels cabinets sont intéressants? quels coûts et quel intérêt pour le service?
- 3) les logements-foyers ou résidences autonomie : quelles évolutions dans les années à venir? comment développer ou maintenir ces établissements gérés par les CCAS ou les villes?
- 4) Métropole du Grand Paris : quelle veille juridique ? comment faire valoir l'action sociale dans la proximité, valoriser son savoir faire et être vigilant à la cohérence des interventions? Quel développement à grande échelle? Quels moyens humains et financiers? Quels droits sociaux et aides facultatives afin de tenter de combler les failles du droit social existant ? Quelle organisation et quelles compétences pour les conseils de territoires (300.000 habitants).
- 5) l'accès au droit : face aux fermetures successives des différents accueils des institutions sociales comme les CAF et les CPAM, comment maintenir un accès au droit? Quelle place prennent les CCAS dans celui-ci? Quelle articulation avec les conseils généraux (sachant que nos organisations départementales sont assez différentes sur le territoire d'Ile de France.
- 6) la place du CCAS vis à vis des services municipaux : au delà de l'autonomie administrative et budgétaire, nos CCAS franciliens ont chacun trouvé une forme d'organisation toute particulière vis à vis des services municipaux notamment les services ressources que sont les finances, les ressources humaines, les services informatiques, les affaires générales...etc. Quelle légitimité pour le Conseil d'Administration face au conseil municipal? comment favoriser une meilleure compréhension de notre action auprès des élus et des autres services?

Bien évidemment, chacun d'entre nous est invité à faire des propositions de thèmes, à présenter une action, une organisation de service, un type de fonctionnement, afin de nourrir nos réflexion durant ces réunions.

Pour ceux qui souhaitent présenter un outil, un support, une action, merci d'envoyer vos documents à : bsamson@ville-villepinte.fr suffisamment en amont de la réunion.

Si un support type power point est nécessaire, merci de m'en informer très rapidement pour que le choix de salle soit fait en fonction.

Si besoin, vous pouvez me contacter au **06 26 34 81 13**

6 - calendrier des réunions 2015

- le 12 mars 2015 à 14h00 - le lieu reste à déterminer en fonction du nombre de participants

- les 10-11-12 juin 2015, lors des 38èmes rencontres nationales à PAU

- au mois d'octobre

Je vous remercie de l'attention que chacun porte à l'association et au dynamisme régional,

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer avant le 31 JANVIER 2015 votre présence à la réunion du 12 mars 2015 afin de pouvoir disposer d'une salle adéquate.

Au plaisir de vous retrouver le 12 mars prochain! D'ici là, je vous souhaite à toutes et à tous de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Brice SAMSON
Directeur du CCAS de Villepinte
Délégué Régional d'Ile de France - ANCCAS